

Staff and Budgets for Committees

33. Committees of the House have been given wide authority to examine reports. This has given them considerable scope to scrutinize the operations of government throughout the year. In addition, we are now recommending that there be new powers and financial resources given to all committees, and that new techniques be put in place for the operation of committees.

34. Accordingly, your Committee recommends that Standing Order 69 be amended by adding the following new sections:

“(8A) Committees shall be severally empowered to retain the services of expert, professional, technical and clerical staff as may be deemed necessary.

(8B)(a) A committee shall not incur any expenses until the Chairman of that committee, or a Member acting for the Chairman, has presented to the Board of Internal Economy a budget setting forth in reasonable detail estimates of its proposed expenditures for a specific period of time, and until the said budget has been approved in whole or in part by the Board.

(b) When the expenditures of any such committee have reached the limits set forth in any such budget, the committee shall not incur any further expenses until a supplementary budget or supplementary budgets has or have been presented by or on behalf of its chairman to the Board of Internal Economy and approved in whole or in part by the Board.

And that the Standing Orders be amended by adding the following new Standing Order:

“(85A) The Speaker shall, as soon as the Board of Internal Economy has reached a decision concerning any budget or supplementary budget presented to it pursuant to Standing Order 69(8B), lay upon the Table of the House the decision of the Board thereon.”

Statements by Ministers

35. Your Committee has examined ways to make the proceedings of the House of Commons more meaningful. For some years the focus of governmental activity has moved away from Parliament. The practice of Ministers making policy statements in Parliament has fallen into disuse. One important reason for this is that statements followed by a lengthy series of questions can significantly diminish the time available for the consideration of government business.

36. In the belief that Ministers should announce government policy in Parliament, we are recommending that the House revert to a previous practice for Ministerial statements. We would eliminate the mini-question period following Ministerial statements, but would allow a comment by a representative of each opposition party to follow the Minister's statement. In addition, we feel that the time taken for these proceedings should not be lost for other business. We are therefore recommending that the time taken for statements and the

Le personnel et les budgets des comités

33. Les comités de la Chambre ont reçu pleins pouvoirs pour étudier les rapports. Ceci leur permet d'examiner minutieusement l'activité du gouvernement tout au long de l'année. En outre, nous recommandons aujourd'hui d'accorder à tous les comités des ressources financières et des pouvoirs nouveaux et de créer d'autres mécanismes pour leur faciliter le travail.

34. Par conséquent, votre comité recommande que l'article 69 du Règlement soit modifié par l'adjonction des nouvelles dispositions suivantes:

«(8A) Les Comités sont autorisés individuellement à retenir les services de spécialistes, de personnel professionnel, technique et de soutien dont ils peuvent avoir besoin.

(8B) a) Le Comité ne doit engager aucun frais tant que le président dudit Comité, ou un député agissant en son nom, n'a pas présenté à la Commission de l'économie interne un énoncé suffisamment détaillé des prévisions de dépenses pour une période donnée, et tant que ledit budget n'a pas été approuvé en partie ou en entier par la Commission.

b) Lorsque le Comité a atteint son plafond de dépenses établi dans le budget, il ne doit engager aucune autre dépense tant qu'un ou des budgets supplémentaires n'ont pas été déposés par son président, ou par une personne le représentant, à la Commission de l'économie interne, et tant que lesdits budgets n'ont pas été approuvés en partie ou en entier par la Commission.»

Et que le Règlement soit modifié par l'adjonction des nouvelles dispositions suivantes:

«(85A) Dès que le Bureau de la régie interne a approuvé ou rejeté un budget ou un budget supplémentaire qui lui a été présenté conformément à l'alinéa 69(8B) du Règlement, le Président dépose sur le Bureau de la Chambre la décision de la Commission.»

Déclarations de ministres

35. Le Comité a étudié divers moyens de redonner de l'importance aux travaux de la Chambre des communes. Car, depuis un certain nombre d'années, le Parlement a perdu de son importance comme point central de l'activité gouvernementale. Les ministres ont abandonné la pratique selon laquelle ils faisaient leurs déclarations de politique devant le Parlement. Or, s'ils ont abandonné cette pratique, c'est en grande partie parce que ces déclarations, quand elles sont suivies d'une longue série de questions, peuvent considérablement réduire le temps qui peut être consacré à l'étude des affaires émanant du gouvernement.

36. Comme nous sommes d'avis que les ministres doivent annoncer la politique de leur gouvernement devant le Parlement, nous recommandons que la Chambre revienne à l'ancienne pratique en ce qui concerne les déclarations ministérielles. D'après nous, il faudrait éliminer la mini-période de questions suivant les déclarations ministérielles, mais permettre à un représentant de chacun des partis d'opposition de commenter la déclaration. Mais, comme nous ne voulons pas que la Chambre soit privée du temps consacré à